



Ma patronne refuse de me donner mon solde de tout compte

Par **saxo**, le **15/01/2009** à **09:57**

Ma patronne m'a notifié par courrier une mise à pied conservatoire pur faute grave et donne rdv pour un entretien. Durant cet entretien j'ai nie les faits reproches dates du rdv le 6 janvier 2009, j'ai reçu la notification de licenciement le 13 janvier. Le 14 je suis alle chercher mon solde de tout compte mais elle ne m'a donne que mon salaire de decembre, je lui ai dit que j'avais besoin des papiers pour les assedic or elle m'a repondu que je l'ai aurais le mois prochain. je me pose la question si je pourrais payer mon loyer et mes credits le mois prochain car je ne peux pas pretendre à une indemnites chomage sans ces papiers.

Concernant mon licenciement je n'ai reçu aucun avertissement verbal ou ecrit.

Ma question: Qu puis je faire pour obtenir rapidement mon solde de tout compte ?

ai je des chances de gagner si je vais au prud'homme en demandant des dommages et interets ?